



SMART GEOTECHNICS

# 20 25

## RAPPORT DE DURABILITÉ

---

# TABLE DES MATIÈRES

## 1 LETTRE AUX PARTIES PRENANTES

## 2 NOTE MÉTHODOLOGIQUE

CRITÈRES DE RÉDACTION

HORIZONS TEMPORELS

PÉRIMÈTRE DU RAPPORT

## 3 QUI NOUS SOMMES : SECTION GÉNÉRALE

IDENTITÉ D'URETEK GROUP

NOS VALEURS

Maîtrise

Polyvalence

Proactivité

Sincérité

NOTRE HISTOIRE

LA FORCE D'URETEK GROUP

MARCHÉS ET RELATIONS COMMERCIALES

SOLUTIONS POUR UN CHANTIER À FAIBLES ÉMISSIONS

QUALITÉ ET RECONNAISSANCES

Les garanties qui font la solidité des solutions d'Uretek

Certification de système

Reconnaisances techniques et scientifiques

Cahiers des charges approuvés

Certifications professionnelles

Référentiel normatif EN 12715

NOTATION ESG ECOVADIS

PILIER STRATÉGIQUES

Efficacité et innovation

LA RÉFÉRENCE DANS L'INDUSTRIE ET LE BÂTIMENT

Un soutien complet et fiable

## L'ENGAGEMENT D'URETEK GROUP POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutter contre les effets de la sécheresse : la contribution d'Uretek à la stabilité des bâtiments

Comité de développement durable : structure de gouvernance et approche de la durabilité

## THÈMES PERTINENTS POUR URETEK

Politiques, actions et objectifs

Protection de l'environnement

Sécurité et bien-être des personnes

Valorisation des compétences

## 4 SECTION ENVIRONNEMENTALE

Énergie et émissions de gaz à effet de serre

Ressources hydriques

Utilisation des ressources et économie circulaire

## 5 SECTION SOCIALE

Caractéristiques générales des effectifs de l'entreprise

Rémunération et négociations collectives

Santé et sécurité

## FORMATION

Droits de l'homme

## 6 SECTION SUR LA GOUVERNANCE

### ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ : CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Compréhension du contexte

Identification des thèmes potentiellement matériels

Participation des parties prenantes externes

Activités d'évaluation de la matérialité

## 7 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Informations omises et absentes

Informations générales

## 8 RÉFÉRENCES POUR LES CONTENUS SUR LES NORMES VSME



1

# **LETTRE AUX PARTIES PRENANTES**

---

**Madame, Monsieur,**

L'année 2025 marque une étape importante pour Uretex Group : nous publions en effet notre premier Rapport de durabilité, dont l'objectif est de donner forme, en toute transparence, à un engagement qui est enraciné dans notre manière d'opérer en Italie, en France et dans les autres pays où nous sommes présents.

Depuis plus de trente-cinq ans, nous nous efforçons de rendre les bâtiments et les infrastructures plus sûrs grâce à des travaux géotechniques rapides et non invasifs par injection de résines. Aujourd'hui, ce travail revêt une signification encore plus vaste : contribuer à l'adaptation du patrimoine immobilier aux effets des changements climatiques, en particulier à l'incidence croissante de la sécheresse et des phénomènes de rétraction et de gonflement de l'argile. Le marché français, l'un des plus matures sur ces enjeux, est un point de référence essentiel pour

approfondir les recherches, les protocoles et les méthodologies qui guident aujourd'hui Uretex Group. Le processus de production du présent Rapport (entamé cette année de manière totalement volontaire) repose sur une première analyse de double matérialité qui a mis en évidence les thèmes les plus pertinents pour nous et pour nos parties prenantes : l'adaptation aux changements climatiques, la réduction des déchets, la sécurité et la protection de la santé, la formation et le développement des compétences.

Ces éléments constituent désormais la base de notre Plan stratégique de durabilité 2026-2028 et orientent nos priorités pour les années à venir : mesurer et diminuer les impacts environnementaux, renforcer les certifications, uniformiser les procédures entre les pays, investir dans la croissance des personnes et valoriser l'innovation en tant que levier de résilience.

Uretex Group continuera d'opérer avec la même approche que celle guidant, depuis toujours, son développement : rigueur technique, fiabilité des solutions, attention portée à la sécurité et amélioration continue. C'est dans cet esprit que nous poursuivons notre parcours, conscients de notre responsabilité envers nos employés, nos clients et les communautés dans lesquelles nous travaillons.

Nous vous invitons à lire ce Rapport et à le voir comme un outil de dialogue, d'ouverture et de responsabilité partagée.

**Merci pour votre confiance et pour la contribution que vous apportez à la croissance de notre Groupe.**





2

# **NOTE MÉTHODOLOGIQUE**



# Critères de rédaction

Le Rapport de durabilité est l'outil utilisé par Uretek pour communiquer de manière transparente ses performances environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). L'objectif est d'offrir une vision claire et exhaustive de l'engagement de l'entreprise en matière de développement durable, en fournissant aux parties prenantes un instrument de lecture utile pour comprendre les actions de l'entreprise et leurs impacts. Les données contenues dans ce Rapport se réfèrent à **l'exercice 2025**, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

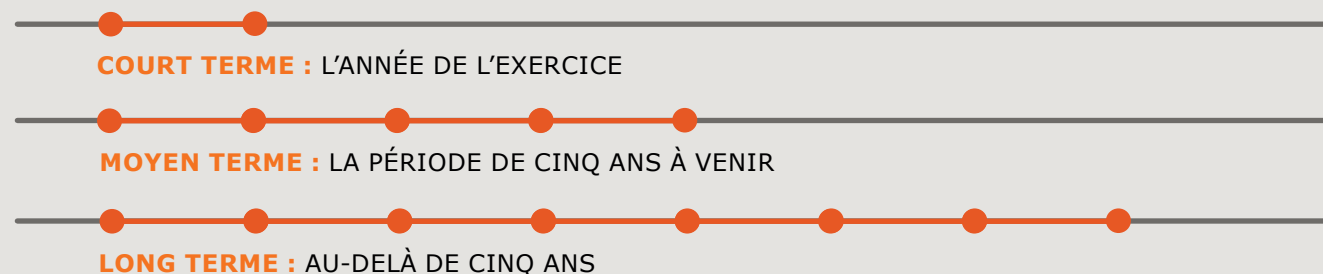
Uretek n'est pas encore soumis aux obligations réglementaires visées par la directive sur la publication d'informations en matière de développement durable par les entreprises (directive UE 2022/2464) et a donc choisi, pour cette première année de publication du Rapport, d'adopter les **normes VSME** (normes volontaires d'information en matière de développement durable pour les petites et moyennes entreprises) élaborées par l'EFRAG pour les PME non cotées.

La décision d'utiliser cet ensemble de normes dans sa **forme complète** (« *module complet* ») découle de notre volonté de considérer l'année 2025 comme une année d'expérimentation, afin de nous familiariser avec les questions, les exigences et la méthodologie définies dans la réglementation européenne en matière de durabilité.

Uretek a en outre choisi de compléter sa méthodologie de déclaration en procédant à une évaluation de double matérialité conformément à la norme européenne d'information en matière de durabilité (ESRS), à titre d'exercice volontaire supplémentaire. Ce choix reflète notre intention d'adopter une approche plus approfondie et plus participative, que nous jugeons plus efficace pour déterminer les questions réellement pertinentes pour l'entreprise et pour ses parties prenantes.

# Horizons temporels

Les horizons temporels contenus dans ce Rapport sont définis comme suit :



Ce Rapport de durabilité a été approuvé le 29/05/2026 par le Conseil d'Administration d'Uretek S.r.l.

# Périmètre du Rapport

Le présent Rapport de durabilité a été rédigé en définissant le périmètre de reporting par rapport aux sociétés opérationnelles du groupe, c'est-à-dire celles qui exercent des activités directement liées au cœur de métier d'Uretek : l'injection de résines expansives pour la consolidation des sols et la protection des infrastructures.

Plus précisément, les sociétés d'Uretek Group incluses dans le périmètre de reporting sont les suivantes :

| NOM DES SOCIÉTÉS                              | PAYS     |
|-----------------------------------------------|----------|
| Uretek Solutions S.a.S. di Uretek S.r.l.      | Italie   |
| Uretek Italia S.p.A.                          | Italie   |
| Uretek Service S.c.a.r.l.                     | Italie   |
| Uretek Italia S.p.A. Stable Organisation      | France   |
| Uretek Service S.c.a.r.l. Stable Organisation | France   |
| Uretek Travaux S.a.S.                         | France   |
| Uretek France S.a.S.                          | France   |
| Uretek – Soluciones Innovadoras S.L.U.        | Espagne  |
| Uretek Portugal L.D.A.                        | Portugal |
| Uretek Injektionstechnik GmbH                 | Autriche |
| Uretek Schweiz AG                             | Suisse   |
| Uretek d.o.o.                                 | Slovénie |



3

# **QUI NOUS SOMMES : SECTION GÉNÉRALE**



# IDENTITÉ D'URETEK GROUP

**Uretek est une entreprise spécialisée dans les solutions géotechniques intégrant l'utilisation de technologies innovantes et brevetées fondées sur l'injection de résines.**

Elle intervient de manière rapide et conservatrice afin de stabiliser tous types de structures et d'infrastructures, pour consolider les sols, régénérer les maçonneries, combler les cavités, relever les dallages et les bâtiments, ancrer les murs contre terre et stopper les infiltrations.

Forte de plus de 35 ans d'expérience et d'un savoir-faire technique spécifique dans l'exécution de ces travaux, Uretek met à disposition son réseau de techniciens spécialisés dans ses différents pays d'intervention. Uretek accompagne et soutient ses clients particuliers et professionnels, les acteurs publics et les entreprises industrielles, à chaque étape de l'exécution de ces travaux géotechniques.



## Travaux géotechniques par injection de résines

STABILISER | STRUCTURES | RAPIDES  
PRÉSERVER | INFRASTRUCTURES | PEU INVASIFS



Consolidation  
de sols  
de fondations



Stabilisation  
et relevage  
de dallages



Ancrage  
de murs  
contre terre



Régénération  
et renforcement  
de maçonneries



Comblement  
de cavités  
souterraines



Imperméabilisation  
de structures  
enterrées

# Nos valeurs

## Maîtrise

Avec plus de 35 ans d'expérience et déjà plus de 66 000 interventions réalisées, nous avons affronté et résolu les cas les plus complexes grâce à nos solutions d'injection de résines. Notre compétence découle de l'expérience pratique et de la recherche continue de solutions fiables et efficaces. Chaque intervention nous a permis d'affiner nos techniques, d'améliorer nos méthodologies et de garantir des résultats durables. Grâce à cette approche concrète, nous nous affirmons comme une référence dans le secteur.

## Proactivité

Nous ne nous contentons pas de résoudre les problèmes : nous les anticipons. Nous formons nos techniciens et opérateurs avec une approche pratique et orientée vers la solution, ce qui leur permet de relever avec détermination les défis les plus complexes. Notre proactivité se manifeste dans notre capacité à aller au-delà des attentes initiales du client, en offrant une valeur ajoutée grâce à des solutions innovantes et personnalisées. Grâce à une activité constante de recherche et développement, nous proposons des méthodologies de pointe pour garantir des interventions toujours plus efficaces, durables et sûres.

## Polyvalence

Nous abordons chaque projet en nous adaptant à des contextes variés afin de trouver des solutions efficaces pour chaque besoin. Nous intervenons avec la même efficacité qu'il s'agisse de travaux de petite ou grande envergure, tout en respectant systématiquement des normes de qualité élevées. Notre expérience multidisciplinaire nous permet de répondre avec précision à une grande diversité de problématiques géotechniques, garantissant ainsi des résultats optimaux dans chaque situation. Notre flexibilité est synonyme de fiabilité et de sécurité.

## Sincérité

La transparence est la base de notre relation avec les clients. Nous les accompagnons à chaque étape du projet, en assurant le respect des délais, des coûts et des objectifs fixés, sans mauvaises surprises. Notre communication est toujours claire et directe afin de garantir une pleine conscience et un contrôle total de l'avancement des travaux. La sincérité est une valeur qui nous distingue sur le marché : nous ne vendons pas des promesses, mais des solutions concrètes, fondées sur l'expérience, la compétence et la fiabilité. Cet engagement nous permet de construire des relations solides et durables qui reposent sur la confiance et la qualité du service.

***La transparence est la base de notre relation avec les clients.***



# Notre histoire

**1990**

**FONDATION D'URETEK S.R.L.** à Bosco Chiesanuova (Vérone) et premières interventions **FLOOR LIFT**, pour stabiliser et relever les dallages affaissés.

**1995**

Ouverture d'**URETEK SCHWEIZ AG.**

**1996**

**Carlo CANTERI** fondateur d'**Uretek Group**, avec son épouse, dépose le brevet **DEEP INJECTIONS**, une technologie pour l'amélioration des sols de fondation, et ouverture d'**URETEK FRANCE S.A.S.**

**2001**

Collaboration avec l'Université de Padoue : création de la **RÉSINE GEOPLUS.**

**2002**

Fondation d'**URETEK D.O.O.** en Slovénie.

**2003**

Technologie **WALLS RESTORING**, pour la régénération des maçonneries.

**2004**

Ouverture en Autriche d'**URETEK INJEKTIONSTECHNIK GMBH.**

**2005**

Introduction de **CAVITY FILLING**, pour le remplissage et la stabilisation de cavités.

**2010**

Fondation d'**URETEK SOLUCIONES INNOVADORAS SLU** en Espagne.

**2014**

Uretek S.r.l. devient **URETEK ITALIA S.p.A.**, avec un capital social entièrement libéré de 1 000 000 €.

**1<sup>ER</sup> GUIDE** de conception pour la **CONSOLIDATION DES SOLS PAR INJECTIONS DE RÉSINE EXPANSIVE**, en collaboration avec l'École Polytechnique de Turin.

**2017**

Lancement de **WATER BARRIER**, pour stopper les infiltrations d'eau dans les ouvrages enterrés, et de **DEEP INJECTIONS ULTRA**, avec **CONTRÔLE RADAR 3D.**

**2019**

Lancement de **MICROANCHORS** pour stabiliser les structures enterrées avec des micro-ancrages scellés par injection de résine expansive Geoplus.

Brevet pour la stabilisation des sols de fondation avec le système d'injection **URETEK MULTIPOINT**, qui permet la diffusion capillaire de la résine pour un traitement homogène du terrain.

**2023**

Fondation d'**URETEK PORTUGAL LDA.**

**2025**

Création d'un **CATALOGUE DE 363 SCHÉMAS** d'injection, pour une intervention personnalisée.

**2<sup>NDE</sup> ÉDITION** du **GUIDE DE CONCEPTION POUR LA CONSOLIDATION DES SOLS PAR INJECTIONS DE RÉSINE EXPANSIVE.**

**2026**

**1<sup>ER</sup> RAPPORT DE DURABILITÉ** d'Uretek Group, confirmant l'attention et le respect portés à l'environnement et aux impacts sociaux.

# La force d'Uretek Group

Au cours de ses **trente-cinq années d'expérience**, Uretek Group a su allier l'excellence technique à une vision internationale, étendant progressivement sa présence. Aujourd'hui, Uretek Group est **solidement établi sur la scène européenne**, avec des filiales opérationnelles en Italie, en France, en Espagne, en Autriche, en Suisse, en Slovénie, au Portugal et en Croatie.

Ce réseau européen de proximité est l'un des principaux points forts de l'entreprise : il permet aux équipes opérationnelles de se déplacer avec flexibilité et rapidité, pour assurer les interventions diverses et variées aussi bien en milieu urbain qu'en site industriel, aussi bien sur du bâti tertiaire que sur des ouvrages d'art ou des infrastructures.

Grâce à une logistique efficace, une flotte de véhicules spécifique-ment adaptés et un personnel hautement qualifié, Uretek Group est en **mesure de gérer des chantiers partout**, tout en respectant des normes élevées de sécurité, de précision et de qualité d'exécution. Nos équipes sont prêtes à intervenir sur des chantiers de toute taille, quel que soit le degré de complexité, offrant leur professionnalisme et des solutions ciblées pour répondre à chaque besoin.

## Équipes

Grâce à nos 65 ÉQUIPES de chantiers disposant chacune d'un atelier mobile autonome et entièrement équipé, nous réalisons plus de 3 350 chantiers par an.





# Marchés et relations commerciales

## Un réseau solide entre les professionnels, les marchés et les territoires

Uretek opère à la fois sur les marchés B2C (business to consumers) et B2B (business to business), offrant ses solutions aux particuliers, aux entités publiques et aux entreprises. Et c'est justement grâce à la nature de ses interventions que l'entreprise est en mesure de répondre de manière tangible à un vaste éventail de besoins liés à l'amélioration de la **résilience du patrimoine immobilier** et infrastructurel, en accompagnant les communautés et les territoires dans leur adaptation aux nouveaux défis environnementaux posés par les changements climatiques.

L'utilisation des résines expansives d'Uretek se fait de façon flexible et s'adapte aux différents contextes opérationnels :

- **Habitat résidentiel,**
- **Monuments historiques,**
- **Bâtiments publics,**
- **Bâtiments industriels,**
- **Infrastructures aéroportuaires,**
- **Infrastructures routières, tunnels et ponts,**
- **Infrastructures ferroviaires,**
- **Ouvrages enterrés,**
- **Infrastructures maritimes et fluviales.**

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, Uretek cultive et développe des relations avec un vaste réseau d'interlocuteurs. Cela passe par la gestion et le renforcement des relations avec les **fournisseurs** afin de garantir la qualité et la fiabilité des matières premières utilisées.

Cette activité va de pair avec une collaboration constante avec les **bureaux d'études**, les **cabinets professionnels**, les **entrepreneurs**, les **entreprises de la construction** et les **organisations professionnelles**, dans le but d'intégrer les compétences et de développer des solutions aptes à répondre, de manière optimale, à chaque spécificité opérationnelle. En France, Uretek travaille avec la plupart des **compagnies d'assurance** ainsi qu'avec un vaste réseau d'experts en gestion de sinistres liés à la sécheresse.



RÉSIDENTIEL



MONUMENTS  
HISTORIQUES



BÂTIMENTS  
PUBLICS



INDUSTRIEL



AÉROPORTUAIRE



ROUTIER



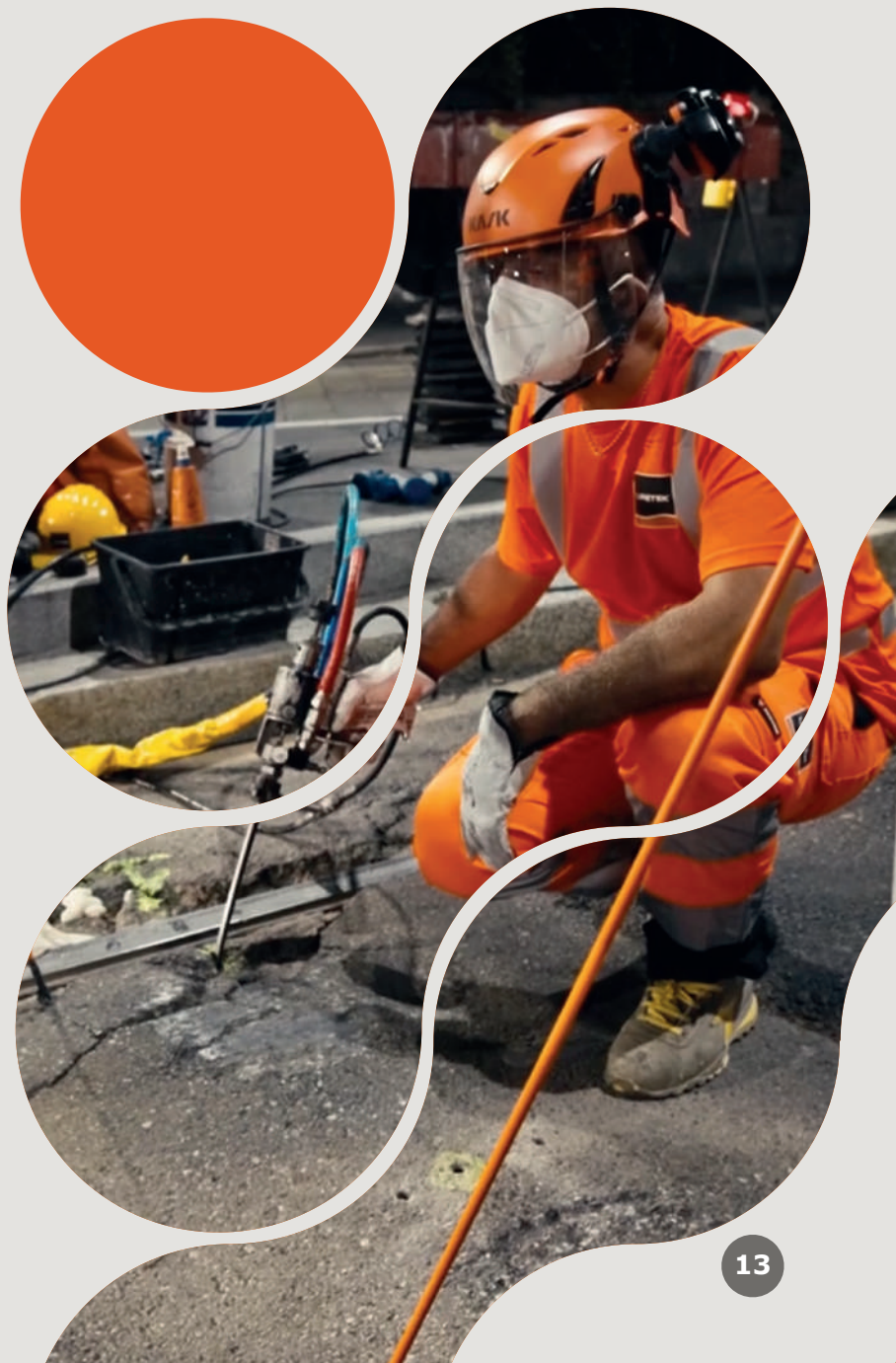
FERROVIAIRE



OUVRAGES  
ENTERRÉS



MARITIME  
& FLUVIAL



## Uretek, des solutions pour un chantier à faibles émissions



\* Par rapport à un chantier réalisé avec des techniques traditionnelles

## Qualité et reconnaissances

### Les garanties qui font la solidité des solutions d'Uretek

La capacité à relever efficacement les défis posés par les changements climatiques et par la vulnérabilité des sols dépend non seulement de la technologie employée, mais aussi de la robustesse des processus et de la crédibilité des solutions proposées. C'est pourquoi Uretek investit depuis des années dans la qualité à travers des certifications, des avis technico-scientifiques et des agréments officiels attestant de sa fiabilité au niveau européen et de la solidité de ses méthodes.

#### CERTIFICATION DE SYSTÈME



La certification selon la **norme ISO 9001**, obtenue par Uretek Italie, Uretek France et Uretek Soluciones Innovadoras, garantit l'efficacité des processus et la satisfaction des clients grâce à des pratiques d'amélioration continue. Organismes de certification : TÜV Süd (Italie), Bureau Veritas (France), Applus+ (Espagne).

#### RECONNAISSANCES TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES



La solution Uretek Deep Injections fait l'objet d'un **Avis Technique de la CCFAT depuis 2015** [actuellement n° 3.3/18-966\_V2] délivré par la Commission Chargée de Formuler des Avis Techniques (CCFAT) et instruit par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB). Uretek a été la première, et longtemps la seule, entreprise de son secteur à obtenir cette reconnaissance.



Inclusion dans la « **liste verte** » de l'Agence Qualité Construction (**AQC**) : la technologie Uretek Deep Injections est ainsi reconnue comme une « technique courante » de construction du fait de sa fiabilité. Cette reconnaissance permet une pleine prise en charge par les compagnies d'assurance françaises des travaux lorsqu'ils sont menés avec Uretek Deep Injections.

## CAHIERS DES CHARGES APPROUVÉS

**Spécifications techniques approuvées** • Urettek fait valider ses solutions techniques par un organisme indépendant (BTP Consultants). Actuellement les technologies suivantes disposent d'un cahier des charges validé :

**Urettek Floor Lift** >  
pour le relevage  
et la stabilisation  
des dallages



< **Urettek Cavity Filling**  
pour le comblement  
des cavités souterraines

## CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES



**Certification FNTF** • La Fédération nationale des travaux publics (FNTF) a octroyé à Urettek la qualification n° 2623 « Amélioration des sols par renforcement » pour les chantiers réalisés avec la technologie Urettek Deep Injections.



**Certification QUALIBAT** • Depuis 2020, Urettek est titulaire de la qualification QUALIBAT 1263 « Consolidation des sols », délivrée pour les interventions réalisées avec la technologie Urettek Deep Injections. QUALIBAT est une association à but non lucratif qui délivre des certifications de qualité aux professionnels du secteur de la construction, dans le but de valoriser les compétences techniques et l'excellence du savoir-faire des entreprises et des artisans.



**Certifications SNCF n° 2843 et 2848** • La SNCF reconnaît le savoir-faire d'Urettek Group dans le secteur ferroviaire.

## RÉFÉRENTIEL NORMATIF EN 12715



La solution Urettek Deep Injections pour la stabilisation des fondations et des dallages est développée conformément à la norme technique UNI EN 12715 « Exécution des travaux géotechniques spéciaux - Injection », avec un avis positif de TÜV Süd en Italie.

Les interventions s'appuient sur trois effets combinés : le comblement des vides et l'amélioration des sols par imprégnation et/ou par fracturation hydraulique. La pénétration dans les sols, même non perméables, s'accompagne d'un compactage tridimensionnel induisant l'amélioration de la capacité portante de ce sol.

# Notation ESG EcoVadis

L'attention que nous portons aux questions environnementales et sociétales a demandé un important processus d'analyse et de réflexion, visant à comprendre, à la lumière des initiatives déjà lancées, le **niveau de maturité** d'Uretek en matière de développement durable et les mesures possibles pour améliorer ses performances de durabilité.

À partir de 2022 en France et de 2024 en Italie, Uretek a décidé de franchir une nouvelle étape en s'engageant sur la voie de l'obtention d'une **notation ESG\*** à travers la plateforme EcoVadis.

Dans les deux pays, depuis 2024, Uretek a obtenu une **médaille de bronze**, se classant dans les 35 % des entreprises les mieux notées du secteur « autres travaux de construction spécialisés », avec les notes ESG suivantes :

- **Uretek Italie** : 64/100
- **Uretek France** : 62/100

L'évaluation porte sur le positionnement et les actions mises en place par l'entreprise sur l'environnement, les pratiques de travail, les droits de l'homme, l'éthique des affaires et les achats durables.

Les résultats montrent que les deux principales sociétés d'Uretek Group se situent à un stade comparable de développement durable. Ce résultat, extrêmement positif, confirme l'existence d'une base robuste pour la définition d'une stratégie de durabilité commune et partagée à l'échelle du Groupe. Ces résultats représentent une étape fondamentale et un tournant pour Uretek, marquant le début d'un parcours d'amélioration continue, reposant sur un engagement concret en faveur d'une gestion responsable orientée vers une croissance durable et partagée.



\* ESG : Environmental, Social et Gouvernance

# PILERS STRATÉGIQUES

## Efficacité et innovation

Uretek considère l'innovation et la capacité proactive à répondre aux besoins de ses clients comme des priorités absolues dans la conduite de ses activités.

Depuis le début de son histoire, Uretek propose des **solutions efficaces, innovantes et brevetées** pour la réalisation de travaux géotechniques par injection de résines expansives. Cette approche présente plusieurs avantages :

- **Intervention non invasive** : aucune excavation n'est nécessaire ; les injections sont faites directement dans le sol à travers des percements de faible diamètre.
- **Rapidité** : les travaux sont réalisés en quelques jours, ce qui réduit au minimum les désagréments pour les occupants.
- **Efficacité immédiate** : la résine s'expande rapidement en stabilisant le sol avec un résultat immédiat.
- **Émissions contenues** : pas d'ateliers de forage ou de terrassement, pas de matériaux de type béton, ciment ou armatures métalliques, pas de déblais, autant d'éléments induisant une forte consommation de carburant et des moyens logistiques conséquents.

Grâce à la présence d'un **département de recherche et développement** en interne, toutes nos **solutions** sont **brevetées**, et les matériaux et outils utilisés sur les chantiers sont développés en interne. Un exemple concret est celui des machines pour l'injection de résine polyuréthane qui garantissent le mélange correct des composants de la résine grâce à un panneau de contrôle électronique PLC qui permet aux opérateurs de connaître les quantités injectées en temps réel.

Uretek estime que la valeur de son activité est étroitement liée à la richesse inestimable des connaissances, des compétences et des technologies que l'entreprise a pu développer, mais qu'elle est aussi dépendante de cette richesse. Au fil des ans, Uretek a entretenu des collaborations majeures avec des instituts de recherche et des universités européennes prestigieuses telles que l'Université de Padoue et l'École polytechnique de Turin, avec laquelle Uretek a développé le logiciel de calcul **S.I.M.S. 2.0** pour la conception d'interventions de consolidation du sol avec la résine expansive Uretek Geoplus, et rédigé le **Guide de conception** pour la **consolidation des sols avec des résines expansives**.



Mise en œuvre  
rapide



Grande  
flexibilité



Résultat  
immédiat



Solutions  
peu invasives



Sans  
interruption  
de l'activité



Habitable  
pendant  
les travaux



Résines  
avec formule  
propriétaire

## S.I.M.S. 2.0

En collaboration avec l'**École polytechnique de Turin**, Uretex a **développé le logiciel de calcul S.I.M.S. 2.0** pour la **conception d'interventions de consolidation du sol** avec la résine expansive Uretex Geoplus.

Ce logiciel de calcul exclusif repose sur une étude réalisée par l'École polytechnique de Turin sur la théorie de la cavité expansée dans un milieu fini et infini. Par la suite, cette étude a été validée par une **série d'études approfondies** visant à caractériser les variables imposées par les différents types de sols susceptibles de nécessiter une consolidation, puis corroborée par des dizaines

d'essais sur le terrain.

Le résultat est S.I.M.S. 2.0, un logiciel doté d'une **interface conviviale**, développé **dans un environnement Matlab** et installé sur un serveur dédié, auquel les techniciens d'Uretek peuvent **accéder depuis leur navigateur**.

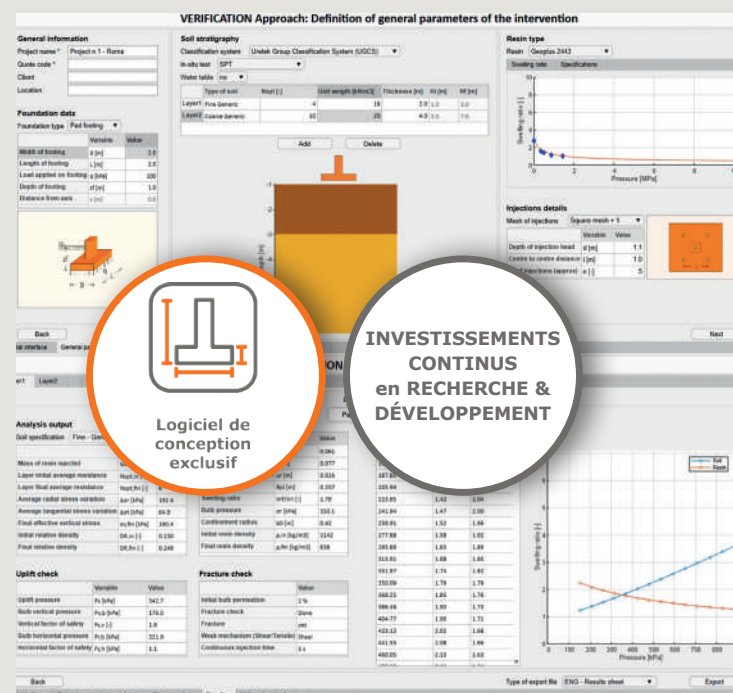
**S.I.M.S. 2.0 permet d'estimer l'amélioration des caractéristiques du sol en termes d'augmentation de la résistance statique ou dynamique à la pointe (CPT, SPT, DP), ou de pression limite (PMT), ce qui permet de dimensionner une intervention de consolidation en fonction des exigences du projet.**

## Guide de conception

# Consolidation des sols avec des résines expansives – Guide de conception 2025 (2<sup>nd</sup>e édition mise à jour avec le système d'injection multipoint et le logiciel de calcul S.I.M.S. 2.0).

La nouvelle édition, réalisée sous la direction des professeurs Mario Manasero et Andrea Dominijanni de l'École polytechnique de Turin en collaboration avec Urettek, représente une mise à jour technique et scientifique fondamentale

pour le secteur. Elle est enrichie par l'introduction de notre nouveau système d'injection Multipoint breveté, de notre logiciel de calcul avancé S.I.M.S. 2.0 et de notre système d'ancrage breveté MicroAnchors. Cette mise à jour du Guide confirme le passage d'une approche empirique à une approche théorique et numérique dans la conception des interventions de consolidation par résines expansives.

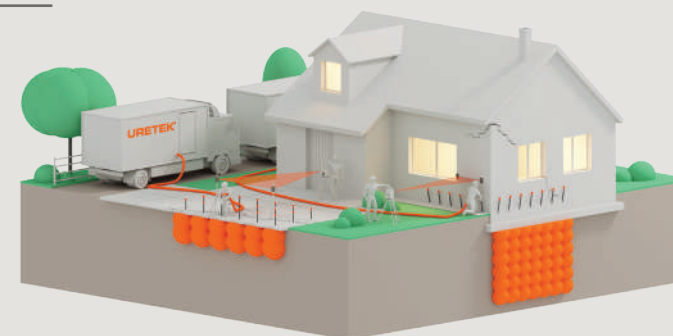


# La référence dans l'industrie et le bâtiment

Avec **plus de 66 000 interventions** et un savoir-faire technique reconnu, Uretek est la référence dans le domaine des travaux géotechniques par injection de résines expansives.

Notre présence dans plusieurs pays européens témoigne d'une trajectoire de développement international qui repose sur la qualité du service et l'adaptabilité des solutions aux réalités géotechniques locales.

L'excellence technique d'Uretek est garantie par des professionnels hautement qualifiés, qui bénéficient de mises à jour constantes grâce aux parcours de formation internes et aux collaborations avec des universités, des centres de recherche et des organismes professionnels.



## Interventions/journées techniques en France, en Italie et en Espagne

Tout au long de l'année 2025, Uretek a consolidé son excellence technique et renforcé son implantation en Europe grâce à une activité de représentation soutenue et à de nombreux échanges avec ses partenaires techniques. Au total, entre la France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal, nous avons organisé 108 réunions, notamment des rencontres avec des prescripteurs, des architectes et des bureaux d'études techniques, des moments de coordination avec des réseaux professionnels, des discussions avec des organismes publics et culturels, ou encore des journées techniques dédiées à nos clients et partenaires. Ces initiatives ont permis de renforcer le dialogue avec les parties prenantes, de promouvoir l'innovation et de diffuser les compétences.



## Un soutien complet et fiable

Uretek se démarque par sa capacité à offrir un service technique et opérationnel complet, fondé sur la fiabilité, la clarté et le souci du détail à chaque étape du processus. L'interaction avec le client commence par la rédaction de devis transparents et détaillés, qui illustrent clairement les solutions proposées, les coûts prévus et le calendrier.

Les délais d'intervention sont fermes et rigoureusement planifiés, grâce à une structure logistique efficace et à une organisation du travail souple mais structurée. Le travail est effectué dans les règles de l'art, en mettant tout particulièrement l'accent sur la qualité de l'exécution, la sécurité et la réduction de l'impact pour le client final.

Dans tous les pays où Uretek Group est implanté, il offre à ses clients une garantie contractuelle sur les travaux effectués.

**Les interventions sont garanties dix ans.** Si, pendant cette période, des défaillances sont constatées, alors Uretek interviendra à ses frais, en maintenant les mêmes conditions contractuelles. Font exception les activités effectuées en Suisse, pour lesquelles les conditions de garantie sont régies par le droit local et définies au cas par cas dans le contrat.



## STABILITY PLUS

En 2025, en Italie, Uretek a introduit STABILITY PLUS, un concept avancé pour la consolidation du sol avec des résines expansives, le seul à surveiller en permanence le bâtiment et à permettre une nouvelle intervention en cas de besoin. Bien plus qu'une simple intervention de consolidation, URETEK STABILITY PLUS est un parcours contrôlé qui se poursuit pendant plusieurs mois après les injections afin de vérifier le comportement réel du bâtiment jusqu'à sa stabilisation définitive et la réparation des fissures. URETEK STABILITY PLUS est unique car il s'articule en 3 phases :

### 1. Consolidation du sol de fondation

Avec le système d'injection breveté Uretek Multipoint, qui permet une injection précise, contrôlée et répartie dans le sol.

### 2. Contrôle et suivi continus des structures

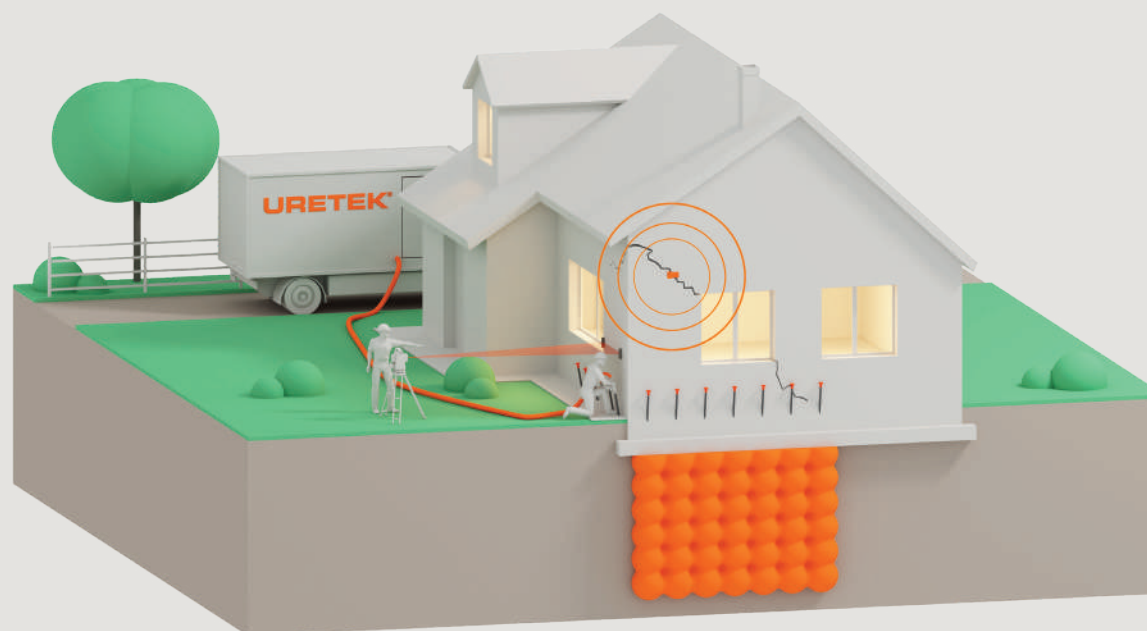
Installation de jauges communicantes de fissures biaxiales sur les fissures les plus importantes ; suivi continu à distance et enregistrement des mouvements des fissures, et donc du bâtiment, au fil des mois.

### 3. Inspection finale et réparation des fissures

Ce n'est qu'une fois que la structure a retrouvé sa stabilité que nous procédons à la réparation définitive des fissures.

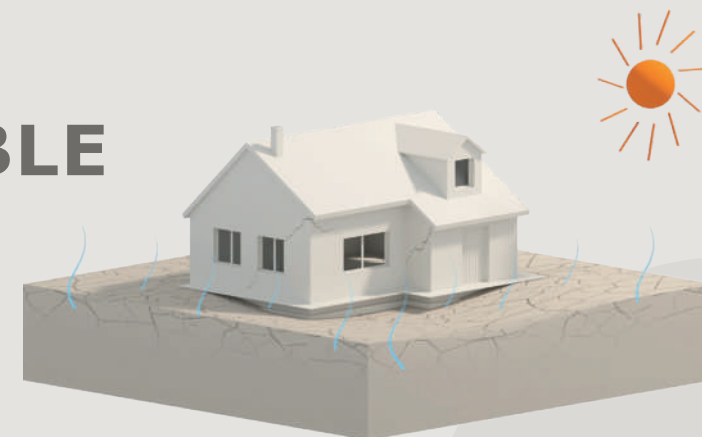
Si des mouvements anormaux sont détectés, nous pourrions intervenir à nouveau de manière ciblée.

Résultat ? Une consolidation plus sûre, plus durable et sans surprise.



# L'ENGAGEMENT D'URETEK GROUP POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

*L'engagement d'Uretek en faveur du développement durable est profondément ancré au sein du Groupe et s'articule autour des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.*



## Lutter contre les effets de la sécheresse : la contribution d'Uretek à la stabilité des bâtiments

Parmi les effets majeurs des changements climatiques, la sécheresse exerce aujourd'hui l'une des pressions environnementales les plus répandues et les plus sous-estimées. Ces dernières années, ce phénomène a eu des répercussions significatives dans presque toutes les régions de l'Union Européenne, mettant sous pression des systèmes critiques tels que l'agriculture, l'approvisionnement en eau, l'énergie, le transport fluvial et les écosystèmes.

La sécheresse affecte aussi les bâtiments dans lesquels nous vivons et travaillons : en effet, elle est l'une des principales causes du phénomène de rétraction et de gonflement des argiles. **L'affaissement induit par la rétraction de l'argile peut causer des dommages irréversibles aux bâtiments lorsque l'assèchement atteint leurs fondations.**

Mais que se passe-t-il exactement ?

Un sol argileux saturé est composé de particules solides, d'eau et de liaisons physico-chimiques qui maintiennent ces éléments ensemble, formant une structure soudée. L'eau occupe les espaces vides entre les grains et participe de manière décisive au comportement du sol en fonction des variations d'humidité.

Lorsque le climat devient chaud et sec, l'atmosphère absorbe l'eau contenue dans le sol par un processus appelé l'évapotranspiration, ce qui entraîne une diminution du volume du sol. Ce phénomène, appelé rétraction, est particulièrement fréquent en période estivale et en présence de plantes dont les systèmes racinaires sont profonds. **La rétraction des sols argileux est l'une des principales causes des**

**affaissements différentiels des fondations.**

À l'inverse, par exemple après des précipitations abondantes, un sol asséché peut se réhydrater et gonfler à nouveau. Bien que moins fréquents, ces gonflements peuvent provoquer des soulèvements irréguliers, des fissures dans les dallages, des décollements et des déformations des murs, ainsi que des dommages aux canalisations et aux autres installations enterrées.

**L'une des techniques les plus utilisées pour contrer ces effets est l'injection de résines polyuréthanes expansives,** qui permet également d'améliorer la capacité portante du sol et de corriger les affaissements tant uniformes que différentiels, c'est-à-dire non uniformes.

La technique consiste à injecter une résine qui, une fois expansée, agit différemment selon la nature du sol : dans les sols à gros grains, la résine pénètre entre les granules, formant un bulbe qui compacte le matériau ; dans les argiles en revanche, elle produit des microfractures à travers lesquelles elle se propage, créant un réseau solide capable de modifier et de renforcer la structure interne du sol.

Dans ce processus, le **système d'injection Multi-point**, breveté par Uretek, joue un rôle clé, car il permet d'injecter la résine depuis plusieurs points le long de la couche de sol forée, et pas seulement à partir d'un seul niveau. Une distribution plus homogène et

dense du matériau est alors obtenue, ce qui s'avère particulièrement efficace dans les sols argileux. Les microfractures générées pendant l'expansion de la résine deviennent des canaux parfaits pour la diffusion capillaire de la résine, qui se consolide ensuite pour former un réseau interne continu et homogène qui améliore la résistance et la stabilité du sol traité.

En consolidant les sols de fondation avec des résines expansives, **Uretek contribue à atténuer les effets de la sécheresse et à restaurer et préserver le bâti et le patrimoine culturel.**

## Projet REMED RGA en France

Ce projet est financé par l'État français dans le cadre du plan FRANCE 2030 opéré par l'ADEME. Le projet REMED RGA a pour objet de valider la faisabilité et l'intérêt d'une solution innovante pour prévenir et réparer les désordres bâtimentaires causés par les mouvements des sols argileux, accentués par le changement climatique. À terme, ce programme permettra d'améliorer la résilience des bâtiments situés en zone argileuse et donc plus susceptibles d'être sinistrés. Le projet se décompose en deux volets :

- Une enquête à l'échelle d'une commune : la sinistralité du bâti est analysée en tenant compte de la structure du bâti (matériaux employés, type de fondations...), de l'environnement proche (végétation, sol...) ainsi que des dispositifs spécifiques (initiaux ou réparatoires). Dans le cas présent, il s'agit de la

commune de Champs-sur-Marne, commune proche de Paris.

- Un volet R&D : en laboratoire et en grandeur nature, une solution innovante d'injection visant la cimentation d'un sable introduit dans le sol va être développée et testée sur une maison de démonstration.

Uretek apporte son expertise en amélioration des sols par injection de résines, avec des interventions rapides et peu invasives dans des maisons occupées. L'entreprise contribue également par sa connaissance des sols argileux et des phénomènes RGA, ses moyens techniques et matériels, son savoir-faire dans la mise en œuvre de solutions de recherche innovantes.



# Comité de développement durable : structure de gouvernance et approche de la durabilité

## Le pilier de la gouvernance de notre parcours ESG

Nous avons mis sur pied un organe de gouvernance dédié : le « **Comité de développement durable** », au niveau du Groupe.

Le Comité est responsable du développement et de la gestion des questions de développement durable de l'entreprise et remplit actuellement une **fonction de consultation et de proposition**.

Il a également en charge l'établissement de ce premier Rapport de durabilité.

Pour Uretek, l'année 2025 a marqué le début de son parcours d'établissement de Rapports sur le développement durable, dans le but de renforcer et de formaliser un engagement profond de l'entreprise sur ces questions.

Cette première phase a permis de mettre en place un processus structuré et de définir les éléments nécessaires à une gestion cohérente et coordonnée de la durabilité au niveau du Groupe. Le Comité est responsable du développement et de la gestion des questions de durabilité de l'entreprise et remplit actuellement une **fonction de consultation et**

**de propositions**. Ses activités sont notamment les suivantes :

- la détermination et l'évaluation des questions matérielles dans une perspective de « double matérialité », conformément à la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (directive UE 2022/2464),
- l'identification des parties prenantes pertinentes et l'élaboration du questionnaire sur l'engagement des parties prenantes,
- la collecte et le suivi des indicateurs de performance clés liés aux questions matérielles de durabilité,
- le soutien à la rédaction des voies stratégiques de durabilité d'Uretek.

Le Comité est composé de **treize membres**, représentant les principaux domaines de l'entreprise et nommés par le directeur du Comité. Le Comité est structuré de façon à garantir une **approche intégrée et transversale des questions de durabilité**, en valorisant la mise en commun des compétences techniques, commerciales, managériales et économiques. Sa composition reflète la **dimension internationale** d'Uretek Group : les membres du Comité proviennent

en effet des quatre principaux pays dans lesquels Uretek Group est implanté (Italie, France, Autriche et Espagne), assurant ainsi une **représentation adéquate et équilibrée** des différentes sensibilités opérationnelles qui coexistent au sein d'Uretek Group. La composition par nationalité reflète en outre le poids stratégique de chaque pays dans les activités.

| FONCTIONS REPRÉSENTÉES    | NB DE PERS. | PAYS                |
|---------------------------|-------------|---------------------|
| Direction générale        | 1           | Groupe              |
| Stratégie et Innovation   | 1           | Groupe              |
| Certifications            | 1           | Italie              |
| Commerce                  | 2           | Italie, France      |
| Production et sécurité    | 1           | Groupe              |
| Technique et Qualité      | 1           | France              |
| Ressources humaines       | 1           | France              |
| Administration et Finance | 3           | France (2), Espagne |
| Coordination              | 1           | Autriche            |
| Marketing                 | 1           | Groupe              |

## Thèmes pertinents pour Uretek

### Politiques, actions et objectifs

Suite à l'analyse de double matérialité, Uretek a élaboré son plan stratégique triennal de durabilité (2026-2028).

La Stratégie de développement durable d'Uretek Group repose sur trois piliers principaux :



**PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT**



**SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE  
DES PERSONNES**



**VALORISATION  
DES COMPÉTENCES**



## PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement est une valeur cardinale et un engagement à long terme pour Uretek Group. L'entreprise articule ses efforts selon trois axes prioritaires :

### Adaptation aux changements climatiques,

par le biais d'interventions visant à restaurer et à consolider la stabilité des structures en cas d'événements météorologiques extrêmes, tels que la sécheresse.

### Réduction des émissions de gaz à effet de serre,

grâce à l'utilisation de technologies innovantes et qui se caractérisent par une approche conservatrice, telles que les injections de résines expansives

### Réduction des déchets de chantier,

à travers l'adoption de techniques opérationnelles qui optimisent l'utilisation des matériaux tout en améliorant la gestion des déchets.

Afin de consolider son approche partagée et de renforcer son engagement en faveur de la protection de l'environnement, Uretek a l'intention de définir et de formaliser une Politique environnementale commune à l'échelle du Groupe, qui deviendra la référence opérationnelle pour toutes les sociétés qui le constituent.

Au cours des trois prochaines années, Uretek se propose de développer des **collaborations de grande valeur avec des instituts de recherche et des universités**. Il s'agira d'approfondir la contribution que les techniques du Groupe apportent aux thèmes de l'adaptation aux changements climatiques, en se concentrant tout particulièrement sur le phénomène de **sécheresse** et sur ses effets sur la stabilité du patrimoine immobilier.

Conscient de son impact sur l'environnement, Uretek souligne les effets positifs de la réduction des émissions de gaz à effet de serre de ses interventions due à l'adoption de techniques innovantes et conservatrices. Dans une optique d'amélioration continue, Uretek Group prévoit de surveiller l'impact de ses propres émissions, tant directes qu'indirectes. Nous avons ainsi lancé une analyse de faisabilité afin de réaliser une **étude comparative** entre les émissions générées par

les techniques d'Uretek et celles générées par les méthodes traditionnelles de consolidation des sols. Pour soutenir cet effort, nous évaluerons la possibilité de mettre au point un outil de calcul dédié à l'estimation et au suivi des émissions sur chaque chantier.

Parallèlement, la production limitée de déchets témoigne de l'efficacité, y compris dans une perspective environnementale, de l'approche conservatrice des techniques d'Uretek et représente donc un impact positif. Uretek est conscient de l'importance d'une gestion efficace des ressources axée sur l'amélioration continue pour optimiser la consommation et réduire au minimum le gaspillage. Dans cette perspective, Uretek Group a l'intention d'analyser des **solutions d'approvisionnement durable et de recyclage** des matériaux de construction, en mettant l'accent sur l'acier et sur les gros conteneurs pour vrac (IBC) utilisés pour le stockage et le transport des liquides. Enfin, Uretek Group prévoit d'évaluer l'extension progressive en France de son **Système de management environnemental (UNI EN ISO 14001)**, ce qui permettra d'uniformiser les procédures au niveau d'Uretek Group et de renforcer encore son engagement en faveur de la durabilité environnementale.



## SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE DES PERSONNES

Sur le plan social, Uretek Group place la **protection de la santé**, de la **sécurité** et du **bien-être** de ses employés au cœur de sa stratégie, en promouvant des procédures opérationnelles sûres et l'utilisation correcte des équipements de protection individuelle (EPI).

Pour une entreprise de construction, la santé et la sécurité sont des éléments primordiaux et une priorité absolue lors de la définition des engagements, des objectifs et des actions concrètes.

C'est pourquoi l'objectif d'Uretek est de consolider le système de pratiques et de procédures déjà présent au sein de l'entreprise en renforçant une **culture d'entreprise orientée vers la prévention** et la **réduction au minimum du risque d'accidents et de blessures** au travail. Pour soutenir cet engagement, Uretek prévoit d'effectuer des **audits périodiques** sur les chantiers, afin de vérifier et de contrôler l'application effective des mesures de sécurité adoptées.

Parallèlement, Uretek a l'intention d'étendre progressivement son **Système de management de la santé et de la sécurité au travail (UNI EN ISO 45001)** à ses centres d'exploitation en France, afin d'uniformiser les normes de l'entreprise au sein des principales entités du Groupe par le biais d'un modèle de gestion intégré et certifié.

## VALORISATION DES COMPÉTENCES

Uretek considère que la **formation technique** et le **développement des compétences professionnelles** constituent un pilier stratégique pour garantir la qualité, l'innovation et la sécurité, tout en diffusant une culture d'entreprise attentive à la durabilité.

Pour cette raison, Uretek Group s'est fixé comme objectif à long terme la formalisation et le suivi des activités de formation, ce qui passera par la mise en place d'un **Programme de formation**. Ce système permet non seulement de cartographier les compétences de tous les collaborateurs de l'entreprise, mais aussi d'offrir un outil clé pour assurer le suivi de la mise à jour de ces compétences.

Enfin, étant donné que la plupart des collaborateurs sont fréquemment en déplacement, Uretek s'est donné pour objectif de rendre la formation facilement accessible et utilisable pour tous les employés, à travers le développement d'une **plateforme d'e-learning** dédiée, apte à soutenir une mise à jour constante et flexible des compétences.



## L'engagement d'Uretek Group envers l'Agenda 2030 des Nations Unies

Uretek considère la durabilité comme un élément essentiel de sa stratégie de croissance, adhère aux principes de l'**Agenda 2030 des Nations-Unies** et a adopté les **Objectifs de Développement Durable (ODD)** comme cadre de référence international pour ses activités. Dans cette optique, Uretek a déterminé les objectifs les plus pertinents par rapport à ses activités et concentre ses efforts sur ceux qui peuvent générer la plus grande valeur et le plus grand impact positif. En particulier :



**ODD 3**  
**Bonne santé et bien-être :** promouvoir un environnement de travail sûr, inclusif et axé sur la prévention qui protège la santé et la sécurité de chaque employé.



**ODD 4**  
**Éducation de qualité :** offrir des parcours de formation qui favorisent le développement professionnel et personnel des travailleurs, en soutenant leur employabilité dans le temps tout en renforçant la compétitivité de l'entreprise.



**ODD 8**  
**Travail décent et croissance économique :** garantir des conditions de travail équitables qui respectent les droits des personnes et valorisent les compétences individuelles.



**ODD 9**  
**Industrie, innovation et infrastructure :** investir dans des solutions technologiques innovantes pour stabiliser les maçonneries et les infrastructures, afin de contribuer à leur sécurité et à leur durabilité.



**ODD 11**  
**Villes et communautés durables :** à travers ses activités, Uretek Group contribue à la construction de bâtiments sûrs et résilients, à la prévention des risques liés aux événements climatiques extrêmes et à l'amélioration de la qualité de vie des communautés.



**ODD 12**  
**Consommation et production responsables :** adopter des pratiques de gestion durable des ressources et des déchets, dans le but de réduire le gaspillage et d'optimiser les processus de production.



**ODD 13**  
**Lutte contre les changements climatiques :** le cœur de métier d'Uretek Group consiste à renforcer la résilience des bâtiments et des infrastructures, ce qui contribue à l'adaptation aux défis posés par les changements climatiques.

# PLAN STRATÉGIQUE DE DURABILITÉ 2026-2028

| THÈME MATÉRIEL<br>PERTINENT                                        | TITRE                                                               | DESCRIPTION                                                                                                                                                                                                                                               | ACTION                                                                                                                                                    | CIBLE                                     | INDICATEUR                                | ODD                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>E1</b><br><b>Adaptation aux<br/>changements<br/>climatiques</b> | Travaux de consolidation pour adapter les bâtiments à la sécheresse | Les interventions de consolidation des sols de fondation contribuent à l'adaptation aux changements climatiques en améliorant la stabilité des bâtiments endommagés par la sécheresse (thème principal) et, dans une moindre mesure, par les inondations. | Collaborer avec des instituts de recherche et des universités pour évaluer l'impact des techniques d'Uretek sur l'adaptation aux changements climatiques. | Réalisation de l'étude sur la sécheresse  | Achèvement de l'étude                     |    |
|                                                                    | Techniques innovantes d'injection à faibles émissions               | Les technologies d'injection réduisent l'impact lié aux émissions par rapport aux méthodes traditionnelles (par exemple les micropieux), contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques.                                                   | Étude comparative sur les émissions des systèmes de consolidation                                                                                         | Réalisation de l'étude                    | Réalisation de l'étude                    |                                                                                                                                                                        |
|                                                                    |                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                           | Développement d'un outil de calcul pour les émissions par chantier                                                                                        | Réalisation de l'outil de calcul          | Réalisation de l'outil de calcul          |                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                                                                    |                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                           | Extension de la politique environnementale à l'échelle du Groupe                                                                                          | Adoption de la politique environnementale | Adoption de la politique environnementale |                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                                                                    |                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                           |                                           |                                           |                                                                                                                                                                                                                                                             |

| THÈME MATÉRIEL<br>PERTINENT                       | TITRE                                                                                               | DESCRIPTION                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | ACTION                                                                                   | CIBLE                                             | INDICATEUR                                    | ODD                                                                                                                                                                            |
|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>E5</b><br><b>Économie circulaire / déchets</b> | Réduction des déchets sur les chantiers de consolidation par rapport aux techniques traditionnelles | Les techniques d'injection réduisent considérablement les déchets de chantier : il n'y a pas de terre à éliminer, pas de boues de forage et moins de résidus métalliques par Rapport aux méthodes traditionnelles.<br>De plus, il n'est nécessaire que de fabriquer et de livrer les quantités mises en place. | Vérification de solutions pour l'achat et le recyclage des matériaux usagés (acier, IBC) | Augmentation du pourcentage de matériaux recyclés | % d'acier/de plastique recyclé                |                                                                                             |
|                                                   |                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Extension de la certification ISO 14001 à la France                                      | Adoption de la norme ISO 14001                    | Adoption de la norme ISO 14001                |                                                                                                                                                                                |
| <b>S1</b><br><b>Conditions de travail</b>         | Santé et sécurité sur les chantiers                                                                 | L'adoption d'EPI appropriés et de protocoles structurés protège le bien-être des travailleurs et garantit des conditions de travail sûres et dignes.                                                                                                                                                           | Extension de la certification ISO 45001 à la France                                      | Adoption de la norme ISO 45001                    | Adoption de la norme ISO 45001                | <br>    |
|                                                   |                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Audits périodiques des chantiers                                                         | 3 audits par équipe et par an                     | Nombre d'audits par an                        |                                                                                                                                                                                |
|                                                   |                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Diminution des accidents et des blessures au travail                                     | Suivi des blessures au niveau du Groupe           | Nombre d'accidents/an                         |                                                                                                                                                                                |
|                                                   | Formation technique et développement des compétences                                                | La formation continue renforce les compétences techniques et transversales, améliore la sécurité opérationnelle et favorise le développement professionnel.                                                                                                                                                    | Mise en œuvre du plan de formation pour les techniciens et les employés                  | Existence du Plan                                 | Existence du Plan                             | <br> |
|                                                   |                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Développement d'une plateforme d'e-learning                                              | Participation à la formation                      | Nombre de personnes formées via la plateforme |                                                                                                                                                                                |



4

# **SECTION ENVIRONNEMENTALE**



# ÉNERGIE ET ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

La consommation énergétique d'Uretek est principalement constituée de **combustibles fossiles** utilisés pour le déplacement des véhicules de l'entreprise entre les sites d'exploitation et pour l'alimentation des générateurs nécessaires au fonctionnement des équipements de travail. À cela s'ajoute l'électricité utilisée pour les activités quotidiennes dans les bureaux.

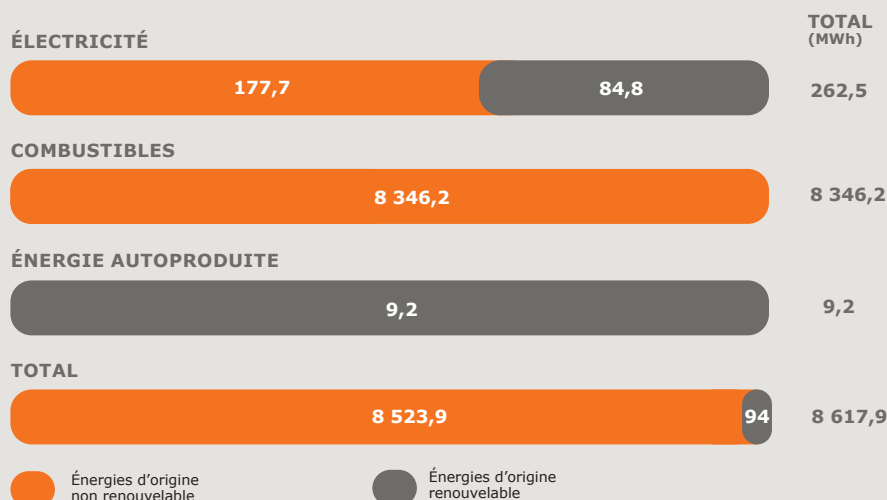
Uretek Group s'est engagé à moderniser son parc de véhicules et à en améliorer l'efficacité de façon régulière, avec pour objectif de réduire sa consommation d'énergie et son impact global sur l'environnement. En parallèle, Uretek continue d'explorer de nouvelles technologies et solutions pour diminuer ses émissions, y compris dans les activités sur les chantiers, en particulier en ce qui concerne les systèmes d'alimentation des équipements opérationnels. 2025 marque un tournant pour Uretek, qui a commencé pour la première fois à mesurer ses émissions de gaz à effet de serre au niveau consolidé. Le périmètre de reporting des émissions est cohérent et comparable avec le périmètre du présent bilan de durabilité, tel que décrit dans la Note méthodologique, section "Périmètre du Rapport". Cette activité servira de base pour le suivi et l'établissement de Rapports dans les années à venir, car elle nous donne une vue d'ensemble de notre impact environnemental et lui attribue une valeur mesurable. Ce système de mesure complète les études de performance environnementale déjà mises en œuvre les années précédentes dans les principaux secteurs d'activités d'Uretek Group,

ce qui renforce encore l'engagement d'Uretek en matière de durabilité environnementale et confirme son rôle d'innovateur dans l'industrie de la construction. Parmi ces mesures, la **Déclaration environnementale de produit (EPD)** (2022) fait toute la lumière sur les impacts environnementaux associés aux services de consolidation des sols, de relevage des dallages et de renforcement des maçonneries. Cette déclaration, qui se fonde sur l'analyse du cycle de vie des services, a permis à Uretek de se distinguer en tant que première entreprise du secteur de l'injection de résines à réaliser une étude d'évaluation du cycle de vie.



Autre avancée, la certification ISO 14064-1:2019 et le Bilan Carbone comprenaient la mesure et la déclaration des émissions de gaz à effet de serre générées par les opérations, exprimées en équivalent CO<sub>2</sub>. Les deux approches ont permis d'obtenir une vue complète des émissions liées aux activités opérationnelles (scopes 1 et 2) et aux activités de la chaîne d'approvisionnement (scope 3).

À la date de clôture du présent Rapport, Uretek Group n'a pas encore formalisé de plan stratégique d'entreprise spécifiquement dédié à l'atténuation du changement climatique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).



## CATÉGORIE DES ÉMISSIONS



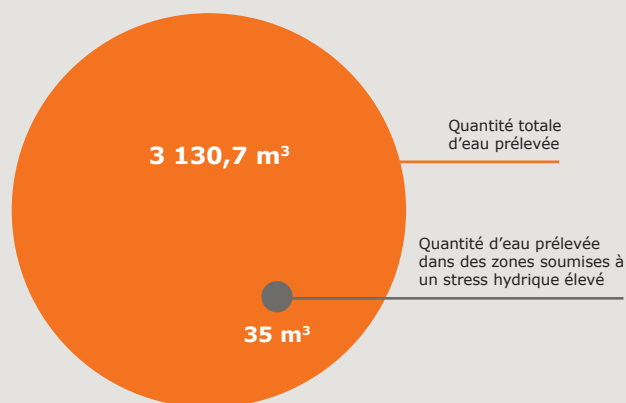
**18,92** Intensité des émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et 2)  
**203,04** Intensité des émissions de gaz à effet de serre (Scope 1, 2 et 3)

# RESSOURCES HYDRIQUES

Bien qu'elle ne figure pas parmi les thèmes matériels, Uretek reconnaît la valeur de l'eau en tant que ressource essentielle à préserver et à gérer de manière responsable, notamment à la lumière de son rôle dans la lutte contre les effets de la sécheresse. Dans le cadre des activités du Groupe, la question de l'eau n'a toutefois qu'une importance limitée et un impact négligeable : notre consommation est extrêmement faible et liée presque exclusivement à l'usage civil dans les locaux de l'entreprise. Sur les chantiers, l'utilisation d'eau est minime et se limite principalement aux opérations de rinçage des outils et équipements.

En 2025, le volume total d'eau prélevé s'élevait à 3 130,7 m³.

La plupart des activités du Groupe se déroulent dans des zones qui ne sont pas exposées à des risques hydriques élevés. Font exception les centres opérationnels au Portugal et en Espagne où, cependant, les prélèvements dans les systèmes hydriques sont d'un ordre de grandeur tout à fait marginal.



# UTILISATION DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Comme exposé dans la Stratégie de développement durable du Groupe, Uretek génère une **quantité minime de déchets**, qui sont produits principalement par les activités de chantier, notamment les chutes de canules d'injection, les tests de contrôle de la résine et les contenants de résine. Dans les locaux de l'entreprise en revanche, les déchets produits rentrent dans la catégorie des déchets municipaux et sont comparables aux déchets générés dans les habitations.

Conformément aux principes de l'économie circulaire, la **méthodologie conservatrice** et peu invasive

du Groupe réduit considérablement la production de déchets par rapport aux techniques traditionnelles. Par ailleurs, Uretek Group élabore actuellement des **pratiques claires pour la collecte, le tri et le suivi des flux de déchets** produits, dans le but d'évaluer des mesures d'amélioration en matière de recyclage et de réutilisation des matériaux dans un avenir proche.

En 2025, Uretek Group a produit un total de 204 345,8 kg de déchets, dont 42 295 kg ont été destinés au recyclage ou à la réutilisation.

| Type de déchets       | Total des déchets produits (kg) | Quantité destinée au recyclage ou à la réutilisation (kg) | Quantité de déchets à éliminer (kg) |
|-----------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Déchets non dangereux | 147 982,8                       | 35 605                                                    | 112 377,8                           |
| Déchets dangereux     | 56 363                          | 6 690                                                     | 49 673                              |
| Total                 | 204 345,8                       | 42 295                                                    | 162 050,8                           |

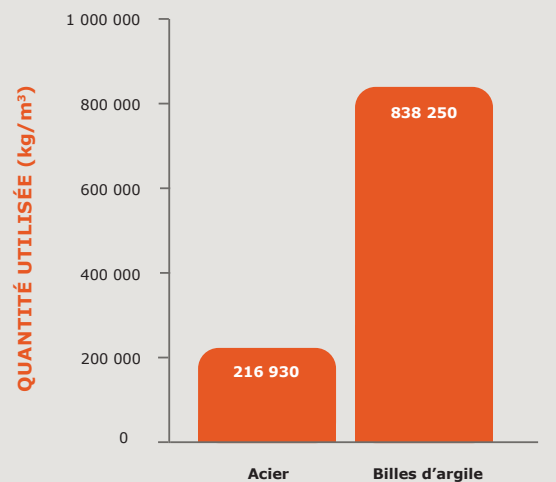
Uretek Group exerçant ses activités dans le secteur du bâtiment, nous présentons ci-dessous les principaux flux de matériaux utilisés dans les activités opérationnelles connexes.



L'engagement d'Uretek en faveur de la durabilité environnementale se traduit également par l'adoption d'un **Système de management environnemental conforme à la norme ISO 14001**. À ce jour, nous avons obtenu la certification en Espagne et en Italie. Cette certification, reconnue à l'échelle internationale, atteste de l'adoption d'une approche structurée de la gestion des impacts environnementaux, visant à l'amélioration continue des performances de l'entreprise en la matière.

À travers une surveillance constante, Uretek s'engage à réduire son impact sur le territoire et à contribuer activement à l'amélioration des pratiques environnementales dans l'industrie.

Le pilier environnemental représente un élément fondamental des activités d'Uretek, qui a fait de **l'adaptation aux changements climatiques**, à travers **l'augmentation de la résilience des bâtiments**, sa mission d'entreprise. L'objectif est d'apporter une contribution concrète à la stabilité et à la longévité du patrimoine



FLUX SIGNIFICATIFS DE MATÉRIAUX

immobilier en relevant les défis posés par les changements climatiques extrêmes avec des solutions innovantes. Les **résines brevetées d'Uretek** sont au cœur de cet engagement ; elles offrent une alternative immédiate, efficace et non invasive aux interventions traditionnelles sur les bâtiments.

Ces résines sont soumises à un processus rigoureux d'analyse scientifique qui vise à garantir leur compatibilité avec l'environnement et leur innocuité pour la santé humaine. Au fil des ans, les résines d'Uretek ont obtenu des certifications et des récompenses majeures, qui sont autant de preuves de leur qualité, de leur durabilité environnementale et de leur fiabilité dans le temps :



#### • Critère d'écotoxicité HP 14

Nos résines répondent au critère européen d'écotoxicité HP 14 garantissant leur non-dangerosité envers l'environnement.



- **Certification du laboratoire Excell+** (France) attestant depuis 2014 de l'innocuité des résines Uretek Geoplus Premium, Idro CP 200 Premium, MasterRoc MP303 CE et MasterRoc MP355 1K dans les environnements sensibles. En raison de leur composition, il a été établi que les résines Uretek **ne présentent aucun risque de contamination** à court, moyen ou long terme pour l'air et l'eau au contact.



#### • Déclaration d'absence d'effets négatifs sur le sol et l'eau

publiée par **Hodel Umweltberatung GmbH (2023)** confirme que les résines Uretek Geoplus A EF, Geoplus 1735 LS et Geoplus B n'ont aucun impact négatif sur le sol ou sur l'eau avec lesquels elles entrent en contact.



#### • Déclaration d'absence de pollution à la suite du traitement du sol avec les résines Uretek

publiée par **l'Université de Padoue** (Italie, 2001) atteste de l'absence de contamination du sol à la suite d'un traitement avec les résines Uretek Geoplus. En d'autres termes, l'étude démontre qu'un sol inerte le reste même après une intervention avec les résines Uretek Geoplus.



- **Absence de PFAS** : toutes les résines Uretek Geoplus sont certifiées exemptes de substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS). Ces substances, plus connues sous le nom de « polluants éternels », sont des composés chimiques nocifs du fait de leur capacité à persister dans l'environnement sans se dégrader, ce qui a des conséquences néfastes pour la santé humaine et pour l'environnement.



5

# **SECTION SOCIALE**

---

# CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE

En 2025, Uretek employait un total de 278 personnes, réparties dans **sept pays européens**.

La majeure partie de notre main-d'œuvre se concentre en France et en Italie, deux pays où Uretek Group a consolidé sa présence et développé ses principales activités opérationnelles et commerciales.

Dans chacune des sociétés, Uretek reconnaît que la **stabilité de l'emploi** est un élément clé pour construire des **relations fortes et durables** avec ses employés. La continuité de la relation de travail, associée à un environnement sûr et motivant, est la base de la consolidation d'un modèle de croissance orienté vers les besoins de nos collaborateurs.

Au cours de l'année 2025, 98,9 % des membres du personnel étaient des employés avec un contrat à durée indéterminée, un chiffre qui confirme la volonté de valoriser la fidélisation et l'expérience de notre capital humain, que nous considérons comme un véritable actif stratégique pour l'évolution et la compétitivité de l'entreprise.

| TYPE DE CONTRAT                | NOMBRE D'EMPLOYÉS |
|--------------------------------|-------------------|
| Contrat à durée déterminée     | 3                 |
| Contrat à durée indéterminée   | 275               |
| <b>Nombre total d'employés</b> | <b>278</b>        |

| TYPE DE TRAVAILLEUR                                                                      | NOMBRE TOTAL |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Travailleurs indépendants travaillant de manière exclusive et continue pour l'entreprise | -            |
| Travailleurs intérimaires                                                                | 39           |

Uretek Group **s'oppose à toute forme de discrimination** liée au genre, à l'orientation sexuelle, à l'âge, à la nationalité, aux convictions religieuses, au milieu social, au handicap ou à l'état de santé. Uretek a adopté des **politiques d'embauche inclusives et neutres fondées sur un processus méritocratique** d'évaluation des compétences, de l'expérience et de la motivation des candidats, ce qui garantit l'égalité des chances dans le recrutement et le développement professionnel.

Cela étant, le domaine d'activité d'Uretek, caractérisé par des activités physiques sur des chantiers et des déplacements nombreux et prolongés, tend à attirer davantage de personnel masculin. Cela explique la prédominance des hommes au sein de notre main-d'œuvre, malgré les efforts constants d'Uretek pour accroître la participation des femmes.

En effet, en 2025, les hommes représentaient 79,4 % des effectifs d'Uretek Group.

## NOMBRE D'EMPLOYÉS



En 2025, le taux de renouvellement du personnel au sein d'Uretek Group s'élevait à 19,1 %, un chiffre qui reflète la dynamique de transformation d'Uretek Group ainsi qu'une stabilisation progressive de ses effectifs par rapport aux années précédentes.

Uretek reconnaît que les déplacements et l'éloignement du domicile peuvent affecter l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée des employés et contribuer à un taux de renouvellement du personnel notable. Pour atténuer cet effet, Uretek Group promeut des initiatives et des **mesures de bien-être ciblées**, conçues pour apporter des réponses concrètes aux besoins de ses employés.

|                                                          |                |
|----------------------------------------------------------|----------------|
| Nombre d'employés ayant quitté l'entreprise dans l'année | 52             |
| Nombre d'employés au début de l'année                    | 263            |
| Nombre d'employés à la fin de l'année                    | 278            |
| <b>Taux de renouvellement (en %)</b>                     | <b>19,10 %</b> |

|                                                                                                                                   |             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Femmes au niveau de la direction (nb.)*                                                                                           | 1           |
| Hommes au niveau de la direction (nb.)*                                                                                           | 17          |
| <b>Ratio femmes/hommes (Rapport entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes dans les effectifs au niveau de la direction)</b> | <b>0,06</b> |

\* utilisé pour le calcul du ratio femmes/hommes

# RÉMUNÉRATION ET NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

Uretek Group assure une **rémunération égale, adéquate et digne pour le travail** effectué par les personnes qu'il emploie, garantissant l'égalité de traitement économique pour des tâches et des prestations équivalentes, indépendamment du genre ou d'autres caractéristiques individuelles.

Les politiques de rémunération du Groupe respectent pleinement les lois et réglementations nationales en matière de salaire minimum (le cas échéant) et les conventions collectives applicables au secteur concerné. Cet engagement s'inscrit dans une approche plus vaste de valorisation des personnes, qui vise à reconnaître la qualité, l'engagement et la contribution de chaque collaborateur aux résultats de l'entreprise. En 2025, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes était de 36,6 %. Cependant, l'interprétation de ce chiffre est complexe et demande une analyse du contexte : au sein de la main-d'œuvre, les femmes représentent une part minoritaire et se concentrent principalement dans les emplois de bureau. La composante masculine est, quant à elle, répartie dans des rôles plus variés, comprenant aussi bien des postes opérationnels sur les chantiers que des fonctions administratives. Cette configuration a une forte incidence sur l'écart salarial global.

En 2025, 278 employés, soit 100 % des effectifs du Groupe, étaient couverts par des conventions collectives applicables dans les pays d'emploi.



# SANTÉ ET SÉCURITÉ

Uretek Group considère la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, ainsi que la protection de la santé, comme un enjeu opérationnel prioritaire. Cette centralité a d'ailleurs été confirmée par l'analyse de double matérialité, qui a identifié dans la santé et la sécurité des travailleurs l'un des thèmes sociaux les plus pertinents pour Uretek Group et pour ses parties prenantes.

Uretek procède chaque année à une **évaluation approfondie des risques** auxquels l'entreprise est confrontée. Sur la base de cette analyse, nous mettons à jour les protocoles de prévention et de protection, les procédures d'urgence – y compris celles de nature environnementale – ainsi que le manuel sur la santé et la sécurité des travailleurs, qui est distribué à l'ensemble du personnel.

L'engagement sur ce thème s'étend également à la **formation** et à la **sensibilisation** du personnel. En plus des formations obligatoires, Uretek organise régulièrement des modules de remise à niveau afin de s'assurer que chaque collaborateur connaît parfaitement les lois et réglementations en vigueur et les bonnes pratiques à adopter dans l'exercice de ses fonctions.

Pour le personnel déployé sur les chantiers, des cours de formation de nature technique sont également prévus; leur but étant de promouvoir des comportements responsables et le développement de compétences spécialisées, par exemple dans la gestion des déchets dangereux ou dans les activités présentant des risques spécifiques.

En 2025, nous avons enregistré 36 accidents et aucun décès, ce qui confirme l'engagement d'Uretek dans l'amélioration continue de ses normes de sécurité et de l'efficacité du système de prévention adopté. Le taux d'accidents du travail, de 12,2 %, témoigne de la **culture de la sécurité consolidée** qui caractérise l'ensemble de l'organisation.



Les travailleurs d'Uretek Italie sont en outre protégés par la certification **ISO 45001** « Système de management de la santé et de la sécurité au travail », qui atteste, sous le contrôle d'un organisme tiers et indépendant, de l'engagement de l'entreprise en faveur de l'amélioration continue des activités de prévention des accidents du travail et de la gestion systématique des risques.

**Nombre d'accidents  
du travail enregistrables**

**36**

**Nombre d'heures travaillées  
par un travailleur à temps  
plein au cours de l'année**

**9 559,5**

**Nombre total d'heures  
travaillées par l'ensemble des  
employés au cours de l'année**

**592 307,8**

**Taux d'accidents du  
travail enregistrables**

**12,2**

**Nombre de décès dus aux  
accidents du travail et  
maladies professionnelles**

**-**

Uretek place les personnes au cœur de toutes ses activités et décisions stratégiques. Uretek Group est pleinement conscient des défis structurels auxquels les travailleurs du secteur de la construction sont généralement confrontés : instabilité de l'emploi et des contrats, conditions de travail souvent complexes et exposition possible à des risques pour la santé et la sécurité.

Pour ces raisons, Uretek Group s'engage de façon constante et structurelle à **garantir des environnements de travail sûrs et axés sur le bien-être** des personnes. La protection de la **santé** et de la **sécurité**, ainsi que le **développement des compétences**, constituent notre principale priorité sociale : investir dans la prévention, la protection et la croissance professionnelle renforce non seulement l'employabilité et le développement individuel, mais aussi le sentiment d'appartenance et la cohésion interne.

L'attention portée aux personnes est un facteur stratégique et concurrentiel pour Uretek : la promotion du bien-être, de la sécurité, de la motivation et du sentiment d'appartenance se traduit par des services fiables et de qualité dont nos clients sont pleinement satisfaits.

Les activités du Groupe reflètent aussi cette vision : la sécurité est un principe transversal qui imprègne l'ensemble de la chaîne de valeur, de la conception des solutions techniques aux relations avec les clients et les communautés dans lesquelles l'entreprise opère.



# FORMATION

Le développement des compétences est l'une des pierres angulaires sur lesquelles l'activité d'Uretek repose ; il constitue un **levier stratégique pour la croissance des employés et de l'entreprise**.

Uretek Group considère la formation continue non seulement comme un investissement dans le capital humain, mais aussi comme un **élément essentiel au maintien de la qualité, de l'innovation et de la compétitivité d'Uretek** à long terme.

Comme indiqué dans la partie précédente, Uretek met tout particulièrement l'accent sur la formation à la santé et à la sécurité et sur les modules de formation de nature technique. Le parcours de formation de chaque employé est personnalisé en fonction de son rôle et de ses responsabilités spécifiques, dans le but d'assurer une mise à jour constante et ciblée des compétences. Cette approche contribue à la consolidation d'une culture d'entreprise orientée vers l'excellence.

## NOMBRE MOYEN D'HEURES DE FORMATION PAR PERSONNE EN 2025

En 2025, au cours de l'exercice, le nombre moyen d'heures de formation par personne s'est élevé à 13,4 heures. Il existe néanmoins un écart significatif entre la population masculine (15,7 heures) et la population féminine (5,4 heures). Cet écart est principalement imputable à la concentration du personnel masculin dans des postes techniques et opérationnels concernés par des mises à niveau réglementaires obligatoires.

|                                                                                         | Nombre moyen d'heures de formation par personne en 2025 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Femmes                                                                                  | 5,4                                                     |
| Hommes                                                                                  | 15,7                                                    |
| Autres                                                                                  | -                                                       |
| Non déclaré                                                                             | -                                                       |
| <b>Nombre moyen annuel d'heures de formation par personne (indépendamment du genre)</b> | <b>13,4</b>                                             |

Par conséquent, l'offre de formation varie en fonction des besoins exprimés par les collaborateurs et de l'évolution de l'environnement de l'entreprise ou du marché. Cette approche dynamique permet de promouvoir une croissance transversale, en valorisant les talents individuels et en renforçant les compétences collectives, dans une perspective d'amélioration continue.

Avec pour objectif de garantir la disponibilité immédiate et une utilisation plus simple des contenus de formation, Uretek développe actuellement en interne une **plateforme numérique d'e-learning** destinée à l'ensemble des employés. Cette initiative est née de notre volonté de proposer des modules de formation facilement accessibles à tous les travailleurs, en particulier à ceux qui sont souvent en déplacement professionnel.

***Le développement des compétences est l'une des pierres angulaires sur lesquelles l'activité d'Uretek repose.***



# DROITS DE L'HOMME

À ce jour, Uretek Group ne dispose pas encore d'une politique harmonisée en matière de droits de l'homme applicable à l'ensemble de sa propre main-d'œuvre. Certaines mesures sont toutefois déjà présentes au niveau local : en Espagne, les politiques existantes couvrent la discrimination et la prévention des violations des droits humains ; en Italie, un mécanisme de signalement ou de réclamation est disponible pour les travailleurs. En 2025, aucun cas confirmé de violation des droits humains n'a été enregistré au sein de la main-d'œuvre du Groupe.

***Uretek considère  
le respect des droits  
de l'homme comme un  
principe fondamental***



6

# **SECTION SUR LA GOUVERNANCE**



Au sein d'Uretek, le développement et la consolidation d'une culture d'entreprise profondément enracinée dans les principes de **responsabilité, d'intégrité et de confiance réciproque** sont d'une importance capitale. Ces valeurs sont au fondement du modèle de gestion de l'entreprise et sont une condition indispensable à la création de valeur sur le long terme.

Uretek reconnaît que l'éthique des affaires et un comportement transparent sont des facteurs stratégiques pour assurer la stabilité, la compétitivité et la bonne réputation de l'organisation. Un comportement non conforme, ou un éventuel épisode de corruption, pourrait en effet nuire considérablement à la crédibilité, à l'image et à la confiance acquises au fil du temps auprès des clients et des partenaires stratégiques, ce qui aurait des répercussions négatives tant sur la situation économique que sur la réputation de l'entreprise. Pour toutes ces raisons, Uretek assure la promotion active d'une culture d'entreprise fondée sur l'éthique, la transparence et l'équité dans chaque processus décisionnel et opérationnel.

La gestion éthique et responsable d'Uretek est confiée au **Conseil d'Administration**, l'organe responsable

de la gestion ordinaire et extraordinaire du Groupe et de la supervision des grandes lignes stratégiques et opérationnelles. Le Conseil d'Administration se caractérise par une composition hétérogène, dans laquelle les femmes constituent la moitié des membres, reflétant l'engagement concret du Groupe en faveur de l'égalité des chances, de la méritocratie et de la valorisation des compétences.

Comme nous l'avons déjà expliqué dans la partie intitulée « **Comité de développement durable** : le pilier de la gouvernance de notre parcours ESG » (p. 24), en 2025, Uretek a franchi une étape décisive vers le développement d'une gouvernance toujours plus durable avec la nomination du Comité de développement durable de l'entreprise. Uretek promeut une **culture de la prévention**, en adoptant progressivement des procédures, des protocoles et des pratiques opérationnelles qui garantissent un comportement correct et transparent de la part de tous les employés. Jusqu'à présent, les efforts déployés à cet égard se sont surtout concentrés sur la société italienne du Groupe, qui applique le **Modello Organizzativo 231/2001** (décret législatif italien n° 231/2001), un modèle organisationnel qui donne actuellement la priorité

à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs.

Uretek encourage un dialogue ouvert et favorise le signalement de tout comportement non conforme. À cette fin, nous avons mis en place en Italie un **système de protection des lanceurs d'alerte** qui garantit la confidentialité des informations et la prévention de toute forme de représailles. Cet outil permet de détecter et de contrer à un stade précoce les éventuels comportements illicites ou frauduleux, contribuant ainsi à consolider un environnement de travail fondé sur la confiance, la responsabilité et la transparence.

Grâce à l'efficacité de ses systèmes de prévention et de contrôle, ainsi qu'à la diffusion d'une culture d'entreprise tournée vers l'intégrité et l'équité, Uretek n'a enregistré **aucun cas de corruption ni aucun problème critique imputable à un comportement illicite** au cours de la période sous revue, ce qui confirme la solidité de notre approche de gestion éthique et responsable.

# ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ : CADRE MÉTHODOLOGIQUE

*L'analyse de double matérialité s'articule en plusieurs phases interconnectées dans le but de garantir à la fois la rigueur méthodologique vis-à-vis des normes et la cohérence du processus. Les résultats de l'analyse, la matrice de double matérialité et le tableau de synthèse des impacts, risques et opportunités sont présentés dans les pages suivantes.*



## Compréhension du contexte

La première activité a consisté à analyser en profondeur le contexte d'Uretek Group. Cette analyse comprend notamment une évaluation des **caractéristiques et tendances du marché** de référence. Nous avons ainsi procédé à une étude spécifique et approfondie de la valeur ajoutée et des **particularités technologiques** des solutions innovantes développées par Uretek, qui représentent un élément distinctif majeur sur le marché de référence.

Parallèlement, nous avons effectué une **analyse de l'organisation et du modèle d'activité** du Groupe, une étape fondamentale pour définir le périmètre de l'analyse et le périmètre du Rapport (cf. § Périmètre du Rapport).

Nous avons ensuite intégré les réflexions issues de l'analyse du contexte lors des sessions de travail du **Comité de développement durable**, lorsque des considérations importantes sur le positionnement opérationnel, stratégique et socio-environnemental de l'entreprise ont émergé.

La première étape du processus de reporting en matière de développement durable a consisté à organiser des sessions de formation à l'intention des membres du comité de développement durable. Compte tenu de la nature multinationale d'Uretek Group, les sessions de formation ont été dispensées en italien, français et anglais, afin que tous les membres puissent pleinement comprendre les concepts et les terminologies, créant ainsi un terrain d'entente sur les concepts à partager lors des réunions ultérieures. Cela a été possible grâce aux conseils d'un groupe d'experts multilingues hautement qualifiés dans ce domaine.

Le contenu de la formation a été structuré en modules thématiques axés sur chacun des trois piliers ESG (environnemental, social et gouvernance). Une attention particulière a été accordée à la compréhension de la réglementation en vigueur en matière de reporting de développement durable, ainsi qu'aux normes communautaires de référence.

Cette activité a permis aux membres du comité non seulement d'acquérir une base théorique solide utile pour relever les défis actuels et futurs en matière de développement durable, mais aussi de favoriser la création d'un langage commun et d'une culture partagée en matière de développement durable au sein du comité, qui pourra ensuite être étendue à l'ensemble du personnel de l'entreprise.

Ce parcours a été une occasion d'**échange et de réflexion collective**, qui a jeté les bases pour favoriser une prise de conscience accrue sur les thèmes de durabilité ainsi qu'une intégration plus étroite entre les différents secteurs opérationnels.

Cela nous a permis d'identifier les **points forts** de l'organisation concernant les enjeux de durabilité, ainsi que les principaux **risques et opportunités** connexes. Ce processus a permis au Comité de développer une première vue d'ensemble des questions de valeur pour l'organisation, en relation avec le fonctionnement interne et avec la chaîne de valeur.

# Analyse de double matérialité

Pour sa première année de publication du Rapport, Uretek a choisi d'adopter une **approche volontaire et proactive** des exigences visées par les normes de déclaration VSME, en décidant d'effectuer une **analyse de double matérialité**.

Ce choix découle de la volonté de l'entreprise de ne pas se contenter de déclarations purement descriptives, et représente l'aboutissement d'un parcours structuré et d'une réflexion stratégique et intégrée, de sorte à définir les véritables priorités du Groupe et à orienter les engagements et les actions à venir d'Uretek en vue de créer une valeur partagée.

Nous avons mené cette analyse de façon approfondie et systémique, en impliquant de manière structurée les membres du Comité de développement durable ainsi qu'un vaste éventail de parties prenantes internes et externes. Grâce à cette approche participative, nous avons pu intégrer les perceptions, les attentes et les priorités de chaque participant, ce qui a permis de définir les enjeux de durabilité pertinents pour l'organisation et pour ses interlocuteurs.

Conformément à la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (directive UE 2022/2464), nous avons élaboré notre évaluation en intégrant deux perspectives complémentaires :

- La « **matérialité d'impact** », qui évalue les impacts, positifs et négatifs, réels et potentiels, que l'activité de l'entreprise a sur les personnes et sur l'environnement (« perspective *inside-out* »).
- La « **matérialité financière** », qui analyse les effets que les risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance peuvent avoir sur la situation financière et sur la stabilité économique de l'entreprise à court, moyen et long terme (« perspective *outside-in* »).



La matrice de double matérialité ci-dessous représente les résultats de ce processus ; elle intègre les évaluations financières et d'impact et offre une synthèse des priorités stratégiques vers lesquelles Uretek concentrera ses engagements futurs.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des impacts, des risques et des opportunités (IRO) qui sont apparus comme prioritaires à l'issue de l'analyse de double matérialité. Les détails indiqués se concentrent exclusivement sur les thèmes matériels pertinents et traduisent les résultats de l'analyse dans une forme exploitable et cohérente avec la logique de la norme ESRS.

## MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE



# Tableau IRO

## Thèmes Matériels Prioritaires

| THÈME<br>MATÉRIEL<br>PERTINENT              | SOUS-THÈME<br>MATÉRIEL                  | TITRE                                                                                         | MATÉRIALITÉ D'IMPACT                                                                                                                                     |         |      |           | MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|------|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                             |                                         |                                                                                               | IMPACT                                                                                                                                                   |         |      |           | RISQUES                                                                                          | OPPORTUNITÉS                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|                                             |                                         |                                                                                               | Positif                                                                                                                                                  | Négatif | Réel | Potentiel |                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>E1</b><br><b>Changements climatiques</b> | Adaptation aux changements climatiques  | Adaptation des bâtiments aux phénomènes de sécheresse                                         | Les solutions d'Uretek renforcent la stabilité des structures endommagées par des phénomènes climatiques extrêmes, tels que les sécheresses              |         | X    |           | Suppression potentielle de la couverture d'assurance pour les dommages causés par la sécheresse. | Possibilité d'inclusion des dommages causés par la sécheresse dans les polices d'assurance contre les catastrophes dans d'autres pays. Cela pourrait contribuer à une hausse de la demande et à l'expansion de l'activité.                                                                                         |
|                                             | Atténuation des changements climatiques | Techniques innovantes pour la sauvegarde des édifices : injection de résines dans le sous-sol | L'activité directe d'Uretek émet moins de gaz à effet de serre que les solutions traditionnelles grâce à l'utilisation de résines expansives innovantes. |         | X    |           |                                                                                                  | L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes climatiques extrêmes pourrait susciter une hausse de la demande d'interventions visant à protéger les bâtiments en temps utile, tout en réduisant l'impact sur l'environnement et en contribuant au renforcement de la réputation de l'entreprise. |

|                                               |                                                        |                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |  |          |  |                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|----------|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>E5</b><br><b>Économie circulaire</b>       | Déchets                                                | Production de déchets sur les chantiers    | Les interventions d'Uretek s'accompagnent d'une production limitée de déchets sur les chantiers, ces déchets étant soit éliminés, soit recyclés.                                                                                                                                                                                                                       |  | <b>X</b> |  |                                                                                                                                                                                                                                            | La production limitée de déchets permet de réduire les coûts d'exploitation et, grâce au lancement d'un processus d'économie circulaire, elle contribue à l'amélioration de la réputation et du positionnement concurrentiel de l'entreprise. |
| <b>S1</b><br><b>Effectifs de l'entreprise</b> | Conditions de travail                                  | Santé et sécurité sur les chantiers        | Du fait de la nature de l'activité exercée, le thème de la santé et de la sécurité des travailleurs est particulièrement important, notamment pour les personnels de chantiers. Uretek Group place la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi que la protection de la santé des travailleurs au cœur de ses activités quotidiennes. |  | <b>X</b> |  | Les risques en matière de santé et de sécurité se traduisent par des coûts opérationnels directs (indemnités, frais médicaux, pénalités en cas de non-respect des règles de sécurité) et par des retards opérationnels en cas d'accidents. | Des conditions de travail sûres augmentent la productivité et la motivation, diminuent les accidents et les sanctions, et renforcent la réputation de l'entreprise à long terme.                                                              |
|                                               | Égalité de traitement et égalité des chances pour tous | Formation et développement des compétences | Le renforcement des compétences améliore la qualité du travail et contribue à forger un environnement professionnel mieux préparé et plus motivé.                                                                                                                                                                                                                      |  | <b>X</b> |  |                                                                                                                                                                                                                                            | La formation améliore les compétences, rend l'entreprise plus attractive pour le capital humain, favorise l'innovation et contribue à réduire la rotation du personnel.                                                                       |

## Identification des thèmes potentiellement matériels

Uretek a choisi d'adopter une approche méthodologique descendante pour l'identification des enjeux de durabilité qui sont potentiellement matériels et conformes aux trois piliers ESG. En ce sens, le point de départ du processus a été l'analyse des thèmes et sous-thèmes contenus dans l'annexe RA16 (*Questions de durabilité couvertes dans les ESRS thématiques*) de la Norme ESRS 1 – Exigences générales.

Ce document a constitué la base d'une première réflexion interne, visant à identifier les **questions de durabilité potentiellement pertinentes** pour Uretek, tant par Rapport à ses propres activités opérationnelles que par Rapport à la chaîne de valeur, en amont et en aval.

Par la suite, cette évaluation a été élargie et enrichie grâce à des **entrevues d'approfondissement** avec les différents membres du Comité. Ces derniers ont apporté une contribution déterminante à l'identification des impacts, des risques et des opportunités en lien avec leurs **domaines de spécialisation**, ainsi qu'à la vérification de la cohérence et de la pertinence des enjeux identifiés.

## Participation des parties prenantes

Le dialogue constant et transparent avec les parties prenantes est un pilier fondamental pour Uretek. Écouter les attentes, comprendre les exigences et valoriser les points de vue des principaux interlocuteurs de l'entreprise sont autant de moments primordiaux qui permettent d'intégrer dans les évaluations toutes les questions de durabilité qui ont des effets sur leurs attentes et leur satisfaction.

À travers un questionnaire dématérialisé établi autour des thèmes identifiés comme les plus impactants, nous avons interrogé un échantillon hétérogène de parties prenantes pertinentes des structures italienne et française qui constituent les forces motrices d'Uretek Group.

Nous avons défini les catégories suivantes de parties prenantes pour Uretek Italie et Uretek France : fournisseurs, clients et donneurs d'ordres (particuliers et entreprises), cabinets professionnels et bureaux d'études, concepteurs, entrepreneurs et entreprises de construction, compagnies d'assurance, administration publique, salariés, bailleurs et propriétaires d'immeubles en copropriété, associations professionnelles et établissements de crédit.

Pour chaque thème de durabilité, nous avons invité les parties prenantes à donner leur avis sur la **pertinence** des thèmes et la **fréquence** à laquelle elles les traitent avec Uretek.

Les personnes interrogées en Italie et en France ont répondu au questionnaire dans des proportions quasiment égales, ce qui a permis d'obtenir une représentation équilibrée sur nos deux pays moteurs.

Les résultats de l'engagement des parties prenantes ont été intégrés dans les analyses préparatoires à la définition des thèmes matériels.

## Activités d'évaluation de la matérialité

En parallèle à l'activité d'engagement des parties prenantes, chaque membre du Comité de développement durable a été invité à évaluer les impacts, les risques et les opportunités de durabilité précédemment identifiés, dans le but de déterminer les questions de durabilité qui revêtent une importance concrète de leur point de vue. L'analyse a été réalisée en utilisant une approche d'**évaluation des risques**, conformément aux principes de la double matérialité : matérialité d'impact et matérialité financière.

L'intégration et la pondération des évaluations exprimées par le Comité de développement durable et par les parties prenantes ont conduit à la définition des enjeux de durabilité pertinents pour Uretek.





7

# **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

---

# Informations omises et absentes

Le présent Rapport de durabilité ne contient pas certaines informations considérées comme sensibles, notamment les données relatives aux quantités de résines utilisées en 2025. Cette approche de confidentialité s'applique également aux informations détaillées concernant la localisation des sites de chacune des sociétés du Groupe, ainsi qu'à la ventilation des salariés par pays. Par ailleurs, à ce jour, il n'a pas été possible d'inclure les sites en Slovénie et au Portugal dans le périmètre de mesure et de suivi des émissions, dans la mesure où il s'agit d'entités de plus petite taille. L'intégration des activités situées en Suisse dans le périmètre de reporting est, quant à elle, programmée dès le prochain exercice. Pour 2025, Uretek a appliqué le principe de proportionnalité, en collectant les données selon un critère de priorité fondé sur la significativité des informations et des différentes sociétés.

# Informations générales

| B1e                       |                                                  |
|---------------------------|--------------------------------------------------|
| Indicateur                | Réponse                                          |
| Forme juridique           | Société à responsabilité limitée (Uretek S.r.l.) |
| Code NACE                 | 43.99                                            |
| Actif du bilan (en €)     | 84 217 106                                       |
| Chiffre d'affaires (en €) | 97 840 436                                       |
| Nombre d'employés         | 278                                              |

| B10 – Personnel : rémunération, négociation collective et formation |        |
|---------------------------------------------------------------------|--------|
| Indicateur                                                          | Valeur |
| Rémunération horaire brute moyenne des employés hommes (en euros)   | 38,3   |
| Rémunération horaire brute moyenne des employées femmes (en euros)  | 24,3   |
| Écart de rémunération entre les femmes et les hommes (%)            | 36,6 % |

| B11 – Condamnations et sanctions pour corruption active et passive                                              |      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Indicateur                                                                                                      | 2025 |
| Condamnations ou sanctions pour des faits de corruption active ou passive                                       | Non  |
| Nombre de condamnations pour des faits de corruption active ou passive                                          | 0    |
| Montant total, en euros, des amendes, sanctions et condamnations pour des faits de corruption active ou passive | 0    |

**C6 – Droits de l’homme : politiques et procédures**

| Indicateur                                                                                | Réponse                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Politique relative aux droits de l’homme de la main-d’œuvre propre                        | Non                         |
| Travail des enfants                                                                       | Non                         |
| Travail forcé                                                                             | Non                         |
| Traite des êtres humains                                                                  | Non                         |
| Discrimination                                                                            | Oui – uniquement en Espagne |
| Prévention des cas de violation des droits de l’homme                                     | Oui – uniquement en Espagne |
| Autre                                                                                     | -                           |
| Mécanisme de signalement ou de réclamation relatif à d’éventuels cas de conduite illicite | Oui – uniquement en Italie  |

**C7 – Incidents négatifs graves en matière de droits de l’homme**

| Indicateur                                                                                                                                       | Réponse |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Cas confirmés de violation des droits de l’homme au sein de la main-d’œuvre propre en 2025                                                       | Non     |
| Travail des enfants                                                                                                                              | Non     |
| Travail forcé                                                                                                                                    | Non     |
| Traite des êtres humains                                                                                                                         | Non     |
| Discrimination                                                                                                                                   | Non     |
| Autre                                                                                                                                            | -       |
| Cas de violation des droits de l’homme concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, les communautés concernées ou les utilisateurs finaux | Non     |



8

# **RÉFÉRENCES POUR LES CONTENUS SUR LES NORMES VSME**



| SECTION                       | INFORMATIONS – NORMES VSME                                                                                                   | PAGE          |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| <b>Informations générales</b> | B1 – Base de préparation                                                                                                     | 6, 53         |
|                               | B2 – Pratiques, politiques et initiatives futures pour une transition vers une économie plus durable                         | 24-30         |
|                               | C1 – Stratégie : modèle d'entreprise et durabilité                                                                           | 8-30          |
|                               | C2 – Description des pratiques, des politiques et des initiatives futures pour une transition vers une économie plus durable | 24-30         |
| <b>Environnement</b>          | B3 – Énergie et émissions de gaz à effet de serre                                                                            | 32            |
|                               | B6 – Eau                                                                                                                     | 33            |
|                               | B7 – Utilisation des ressources, économie circulaire et gestion des déchets                                                  | 33-34         |
|                               | C3 – Cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre et transition climatique                                      | 26, 29-30, 32 |

|                    |                                                                                                                                   |        |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| <b>Social</b>      | B8 – Effectifs : caractéristiques générales                                                                                       | 36     |
|                    | B9 – Personnel : santé et sécurité                                                                                                | 38     |
|                    | B10 – Personnel : rémunération, négociation collective et formation                                                               | 37, 40 |
|                    | C5 – Caractéristiques supplémentaires (générales) du personnel                                                                    | 36     |
|                    | C6 – Informations supplémentaires sur le personnel de l’entreprise : politiques et procédures de protection des droits de l’homme | 41, 53 |
|                    | C7 – Incidents négatifs graves en matière de droits de l’homme                                                                    | 41, 53 |
| <b>Gouvernance</b> | B11 – Condamnations et amendes pour corruption et pots-de-vin                                                                     | 43, 53 |
|                    | C9 – Ratio de mixité au sein de l’organe de gouvernance                                                                           | 43     |







SMART GEOTECHNICS